

Délibération relative a la définition du périmètre d'action des coordinateurs et coordinatrices des directions des études (diret)

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles, L 612-3, L 712-6-1 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif du diplôme national de licence pris notamment en son article 5 ;

Vu la délibération du 8 juillet 2025 relative aux modalités d'organisation des directions des études (DIRET) dans les collèges et instituts ;

Vu la délibération relative à la définition du périmètre d'action des directeurs et directrices d'études du cycle licence ;

Article 1. Création de la fonction de coordinateur ou de coordinatrice de la DIRET

Considérant que des directions des études (DIRET) sont créées, a minima, dans chaque collège de formation de l'établissement ayant en charge des cursus de licence, un coordinateur ou une coordinatrice de la DIRET est désigné.e par le directeur ou la directrice du collège ou institut concerné.

Article 2. Rôle du coordinateur ou de la coordinatrice de la DIRET

L'animation et la coordination du réseau d'acteurs composant chacune des DIRET sont assurées par le coordinateur ou la coordinatrice de la DIRET dont les activités sont détaillées en annexe de la présente délibération.

Article 3. Participation au Réseau des DIRET

Les coordinateurs et coordinatrices des DIRET participent au réseau des DIRET permettant ainsi de favoriser l'amélioration continue de l'action des DIRET et plus largement de faciliter l'animation de sujets transversaux.

Article 4. Le bilan annuel des actions de la DIRET

Le coordinateur ou la coordinatrice établit un bilan annuel des actions menées et des perspectives au sein de la DIRET de son collège ou institut. Ce bilan est partagé dans le cadre du réseau des DIRET et est intégré au bilan annuel à l'échelle de l'établissement qui sera présenté pour avis à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Article 5. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 6. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Fiche de mission coordinateur ou coordinatrice des études

Adoptée à la majorité des votes exprimés :
24 votes pour
1 vote contre
1 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis



ANNEXE : FICHE DE MISSION COORDINATEUR OU COORDINATRICE DES ETUDES

Missions	
Animation et coordination interne de la DIRET au sein du collège sur l'ensemble de son périmètre d'action Pilotage des dispositifs d'accompagnement à la réussite Suivi et évaluation continue des activités de la DIRET Représentation du collège au sein des instances transversales Lien avec les services centraux de l'établissement	
Famille d'activité professionnelle	Correspondance statutaire
Formation, orientation et insertion professionnelle	Enseignants-chercheurs, enseignants
Activités principales	
Animation et coordination interne de la DIRET au sein du collège	
• Élaborer et organiser le programme annuel d'animation de la DIRET, en collaboration avec l'équipe de direction du collège de formation • Coordonner et animer le réseau des directeurs et directrices des études ; veiller à ce qu'ils aient accès aux informations et aux formations nécessaires à la réalisation de leurs missions auprès des étudiants • Animer les réunions plénières annuelles de la DIRET • Programmer et animer les ateliers ou GT spécifiques en fonction des besoins identifiés • Veiller à la mobilisation et à la coordination des membres de la DIRET pour garantir l'efficacité des actions menées • Veiller à la connaissance et à l'intégration, par les directeurs de facultés et les responsables de mentions, des activités relevant de la DIRET notamment dans le cadre des conseils de perfectionnement et du suivi des feuilles de route de mention	
Pilotage des dispositifs d'accompagnement à la réussite	
• Superviser les dispositifs mis en place au sein du collège (tutorat, remédiation, journées d'intégration, contrats pédagogiques de réussite, etc.) : veiller à leur articulation, leur cohérence et leur accessibilité. • S'assurer de l'alignement de ces dispositifs avec les besoins des étudiants et les attentes institutionnelles. • Pendant toute la durée de vie du programme CARE (Idex – 2025-2027), soutien à la direction de la composante pour l'élaboration et le suivi du «Plan d'action Réussite »	
Suivi et évaluation continue des activités de la DIRET	
• Proposer des outils et méthodes pour évaluer les actions et les dispositifs par la DIRET et garantir une démarche d'amélioration continue. • Préparer et présenter un bilan annuel des activités de la DIRET au conseil du collège et, au besoin, à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). • Soutenir l'équipe de direction de la composante de formation dans l'intégration des retours d'expérience au niveau stratégique.	
Activités transversales	
Représentation du collège au sein des instances transversales	
• Participer activement au réseau des DIRET animé par le/la vice-président(e) en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle (OIP). • Représenter le collège de formation ou accompagner l'équipe de direction dans les conseils et commissions pertinents, notamment sur les questions d'accompagnement pédagogique, de réussite étudiante et de professionnalisation.	
Lien avec les services centraux de l'établissement	

- Travailler en collaboration étroite avec le référent de la MAOIP
- Renforcer les interactions et collaborer étroitement avec les représentants des services centraux (OFVU, DVU, DRI, MAPI, etc.) pour optimiser les dispositifs d'accompagnement à la réussite mis en place par la DIRET du collège de formation
- Assurer un rôle d'interlocuteur privilégié entre le collège de formation et les services de l'université pour toute question liée à l'accompagnement du parcours des étudiantes et des étudiants

Collaborations

Equipe de direction du collège/institut
Services de scolarités et services pédagogiques,
Equipes pédagogiques de Licences et Masters, directions des facultés (UF, UFR, département)
Responsables des stages, des césures, de l'engagement étudiant, de l'entrepreneuriat étudiant, etc.
MAOIP (Espace Orientation Carrières- EOC) et DVU (PHASE, ESE, BVE),
DAEES (OFVU), MAPI (cf évaluation), Direction des Relations Internationales
Vice-présidente OIP et VP étudiant
Coordinateurs et coordinatrices de DIRET et représentants des autres collèges et instituts